

Demande pour obtenir la permission de se désister/Saumon

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC**

NO : 200-06-000245-202

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

GEORGES LANGIS
et
GENEVIÈVE CHABOT
Demandeurs

c.

GRIEG SEAFOOD ASA
et
GRIEG SEAFOOD BC Ltd.
et
LERØY SEAFOOD GROUP ASA
et
LERØY SEAFOOD USA, INC.
et
MARINE HARVEST ATLANTIC CANADA
INC.
et
MOWI ASA
et
MOWI CANADA WEST INC.
et
MOWI DUCKTRAP, LLC
et
MOWI USA, LLC
et
OCEAN QUALITY AS
et
OCEAN QUALITY NORTH AMERICA
INCORPORATED
et
OCEAN QUALITY PREMIUM BRANDS, INC.
et
OCEAN QUALITY USA, INC.
et
SALMAR ASA
Défenderesses

Demande pour obtenir la permission de se désister/Saumon

DEMANDE POUR OBTENIR LA PERMISSION DE SE DÉSISTER

(Articles 101 et 585 C.p.c)

(ND : 67-239 / Action collective relative au saumon atlantique d'élevage et ses produits dérivés)

À L'HONORABLE JUGE NANCY BONSAINT, J.C.S., JUGE DÉSIGNÉE POUR ENTENDRE TOUTES LES PROCÉDURES RELATIVES À CETTE AFFAIRE, LES DEMANDEURS EXPOSENT CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. Par la présente, les demandeurs requièrent la permission du Tribunal afin de se désister entièrement de leur demande intitulée « Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentants » (ci-après la « **Demande d'autorisation** ») en raison de la conclusion d'une entente de règlement conditionnelle à l'obtention de ce désistement;

II. HISTORIQUE

2. Le 25 mars 2020, les demandeurs ont déposé leur Demande d'autorisation, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
3. La Demande d'autorisation visait à permettre l'exercice d'une action collective au nom des membres du groupe suivant :

« Tous les résidents du Québec qui ont acheté, au Canada, du saumon atlantique d'élevage et/ou ses produits dérivés (« Saumon »), et ce, entre le 1er juillet 2015 et la date d'autorisation de cette action collective ou toute autre date que cette Cour jugera appropriée (« Période visée »). Ce groupe exclut les défenderesses, leurs sociétés mères, leurs filiales et leurs sociétés affiliées. »

(ci-après les « **Membres du groupe** »)

4. La Demande d'autorisation repose sur des allégations reprochant aux défenderesses d'avoir comploté afin de fixer, d'augmenter, de maintenir ou de stabiliser les prix du saumon de l'atlantique et de ses produits dérivés;
5. Des actions similaires ont été entreprises en Cour fédérale (ci-après le « **Recours fédéral** ») et en Colombie-Britannique;
6. Le Recours fédéral vise un groupe pancanadien et inclut les personnes du Québec qui ont acheté, au Canada, du saumon atlantique d'élevage et/ou ses produits dérivés achetés ou vendus par les défenderesses;

Demande pour obtenir la permission de se désister/Saumon

7. Le 1^{er} décembre 2021, un jugement était rendu sur une demande de suspension de la Demande d'autorisation dans le présent dossier en faveur du Recours fédéral et demeure pendant, tel qu'il appert du dossier de la Cour;

III. ENTENTE

8. En juin 2023, les parties en sont parvenues à une entente de principe visant à régler entièrement cette affaire à l'échelle nationale;
9. Le 16 août 2023, les avocats soussignés écrivaient à la Cour pour l'informer de la stratégie mise en œuvre dans cette entente de principe, soit l'obtention d'un désistement dans le présent dossier si l'éventuel entente de règlement entre les parties était approuvée par la Cour fédérale;
10. Le 22 septembre 2023, les parties sont parvenues à une entente de règlement officielle (ci-après l'« **Entente** »), tel qu'il appert de l'entente dénoncée au soutien des présentes sous la cote **RD-1**;
11. Le 29 septembre 2023, les avocats soussignés écrivaient à la Cour pour lui transmettre les projets d'avis aux membres qui seraient soumis pour approbation devant la Cour fédérale le 6 octobre 2023, requérir ses commentaires, le cas échéant, et l'informer que l'audience d'approbation de l'Entente se déroulerait le 30 novembre 2023 dans le Recours fédéral;
12. Le 4 octobre 2023, la Cour informait les avocats soussignés qu'elle n'avait pas de commentaire à formuler sur les projets d'avis;
13. Le 30 octobre 2023, les avocats soussignés écrivaient à la Cour pour l'informer que le 6 octobre 2023, les avis avaient été approuvés par la Cour fédérale, qu'ils seraient diffusés à compter de ce jour et pour lui fournir les liens Web vers l'ordonnance de la Cour fédérale, l'Entente, le protocole de distribution proposé et l'avis détaillé disponibles en français et en anglais (sauf l'ordonnance);
14. Ainsi, dès lors, une version non-officielle en français de l'Entente était disponible en ligne, tel qu'il appert de la version française de l'Entente dénoncée au soutien des présentes sous la cote **RD-2**;
15. Le 9 février 2024, l'Entente a été approuvée par la Cour fédérale, qui l'a trouvée juste et raisonnable et dans l'intérêt supérieur des membres, tel qu'il appert du jugement dénoncé au soutien des présentes sous la cote **RD-3**;
16. Le 22 février 2024, les avocats soussignés écrivaient à la Cour pour lui transmettre le jugement RD-3 et l'informer de la présente demande à venir;

Demande pour obtenir la permission de se désister/Saumon

IV. DÉSISTEMENT

17. L'Entente concernant également les membres du groupe visés par la Demande d'autorisation, les demandeurs requièrent la permission du Tribunal, comme le prévoit l'article 585 C.p.c., afin de se désister entièrement de leur Demande d'autorisation;
18. De plus, l'obtention du désistement de la Demande d'autorisation de l'action collective intentée au Québec est prévue à l'Entente entre les parties et elle est nécessaire pour que soient publiés les avis aux membres et pour entamer le processus de distribution aux membres;
19. Les défenderesses consentent au désistement sans frais de la Demande d'autorisation;
20. Il est dans l'intérêt de la justice que le désistement soit accordé;

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente demande;

AUTORISER les demandeurs, par l'entremise de leurs avocats, à se désister sans frais de leur Demande d'autorisation dans le présent dossier;

PRENDRE ACTE que les demandeurs déposeront au dossier de la Cour un acte de désistement sans frais dans les quinze (15) jours du jugement à intervenir;

LE TOUT sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Québec, le 20 mars 2024

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS DESMEULES AVOCATS

(Me Caroline Perrault)

caroline.perrault@siskinds.com

Avocats des demandeurs Georges Langis et
Geneviève Chabot

43, rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2
Téléphone : 418-694-2009
Télécopieur : 418-694-0281
Code d'impliqué permanent : BB-6852
Notification : notification@siskinds.com

Demande pour obtenir la permission de se désister/Saumon

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE ME CAROLINE PERRAULT

Je, soussignée, Caroline Perrault, avocate, exerçant ma profession au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'une des avocates des demandeurs en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais, au meilleur de ma connaissance.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ, à Québec, le 20 mars 2024

DocuSigned by:

Caroline Perrault

ME CAROLINE PERRAULT

Serment reçu par moi par un moyen technologique
à Québec, le 20 mars 2024

DocuSigned by:

Christine Béland

CHRISTINE BÉLAND (#177805)

Commissaire à l'assermentation
pour tous les districts judiciaires du Québec

Demande pour obtenir la permission de se désister/Saumon

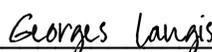
DÉCLARATION SOUS SERMENT DE MONSIEUR GEORGES LANGIS

Je, soussigné, Georges Langis, domicilié et résidant au 2955, rue Longfellow, à Québec, province de Québec, G1W 1X6, déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis l'un des demandeurs dans le cadre des procédures relatives au présent recours;
2. Comme ma conjointe, également demanderesse en l'instance, je suis membre du groupe décrit dans le cadre des procédures;
3. J'ai retenu les services de Siskinds Desmeules Avocats afin de me représenter et d'entreprendre toutes les démarches et procédures nécessaires en vue d'obtenir un dédommagement en raison des dommages subis;
4. J'ai été avisé que des actions collections similaires avaient été entreprises ailleurs au Canada, soit à la Cour fédérale et en Colombie-Britannique;
5. J'ai été avisé que le recours au Québec était suspendu en faveur de l'action collective devant la Cour fédérale;
6. J'ai été avisé que des négociations avaient lieu entre les avocats des différentes parties;
7. J'ai été avisé que les négociations ont conduit à une entente en septembre 2023 et que cette entente a été homologuée par la Cour fédérale le 9 février 2024;
8. Il m'a été expliqué que cette entente était conditionnelle à ce que le désistement de cette action collective intervienne;
9. Considérant ce qui précède, j'ai consenti à ce que les avocats Siskinds Desmeules Avocats dépose les procédures nécessaires afin d'obtenir l'autorisation du tribunal pour se désister de l'action collective entreprise;
10. Tous les faits allégués à la présente déclaration sont vrais, au meilleur de ma connaissance personnelle.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ,
à Québec, le 20 mars 2024

Je signe la présente déclaration à distance et je demande qu'elle soit reconnue comme étant un original.

DocuSigned by:

GEORGES LANGIS

Demande pour obtenir la permission de se désister/Saumon

Serment reçu par moi par un moyen technologique
à Québec, le 20 mars 2024

DocuSigned by:

Christine Beland

Christine Beland (no 177 805)

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

Demande pour obtenir la permission de se désister/Saumon

AVIS DE PRÉSENTATION

À :

Me Nick Rodrigo

DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., S.R.L.

1501, avenue McGill College, 26e étage

Montréal (Québec) H3A 3N9

Téléphone : (514) 841-6400

Télécopieur : (514) 841-6499

Courriel : nrodrigo@dwpv.com

Avocats des défenderesses Lerøy Seafood USA, Inc. et Lerøy Seafood Group
ASA

Me Simon J. Seida

BLAKE, CASSELS & GRAYDON, S.E.N.C.R.L./S.R.L.

1, Place Ville Marie, bureau 3000

Montréal (Québec) H3B 4N8

Téléphone : (514) 982-4000

Télécopieur : (514) 982-4099

Courriel : simon.seida@blakes.com

Avocats des défenderesses Mowi ASA, Marine Harvest Atlantic Canada, Inc.,
Mowi Canada West, Inc., Mowi Ducktrap, LLC, Mowi USA, LLC

Me Jean Lortie

MCCARTHY, TÉTRAULT, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2500

Montréal (Québec) H3B 0A2

Téléphone : (514) 397-4146

Télécopieur : (514) 875-6246

Courriel : jlortie@mccarthy.ca

Notification : notification@mccarthy.ca

Avocats des défenderesses Grieg Seafood ASA, Grieg Seafood BC Ltd,
Ocean Quality North America Incorporated, Ocean Quality Premium Brands, Inc.,
Ocean Quality USA, Inc.

Me Joséane Chrétien

MCMILLAN, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2700

Montréal (Québec) H3A 3G4

Téléphone : (514) 987-5000

Télécopieur : (514) 987-1213

Courriel : joseane.chretien@mcmillan.ca

Avocats de la défenderesse Ocean Quality AS, maintenant Sjør ASA

Demande pour obtenir la permission de se désister/Saumon

Me Michael E. Eizenga

Me Pascale Dionne-Bourassa

BENNETT JONES

900, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1800

Montréal (Québec) H3A 0A8

Téléphone : (514) 985-4500

Télécopieur : (514) 985-4501

Courriels : eizengam@bennettjones.com

bourassap@bennettjones.com

Avocats de la défenderesse Salmar ASA

Me Nathalie Guilbert

Me Ryan Mayele

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : (514) 393-2087

Télécopieur : (514) 864-2998

Courriels : nathalie.guilbert@justice.gouv.qc.ca

ryan.mayele@justice.gouv.qc.ca

Notification : faac.notifications@justice.gouv.qc.ca

PRENEZ AVIS que la présente demande sera présentée à l'honorable juge Nancy Bonsaint, juge désignée pour entendre toutes les procédures en l'instance, au Palais de Justice de Québec, à une date et selon des modalités qu'il plaira à l'honorable juge Bonsaint de fixer.

Québec, le 20 mars 2024

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS DESMEULES AVOCATS

(Me Caroline Perrault)

caroline.perrault@siskinds.com

Avocats des demandeurs Georges Langis et
Geneviève Chabot

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Code d'impliqué permanent : BB-6852

Notification : notification@siskinds.com

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

NO : 200-06-000245-202

GEORGES LANGIS
et
GENEVIÈVE CHABOT

Demandeurs

c.

GRIEG SEAFOOD ASA et ALS

Défenderesses

DEMANDE POUR OBTENIR LA
PERMISSION DE SE DÉSISTER
(Articles 101 et 585 C.p.c)

BB-6852 **Casier 15**

Me Caroline Perrault

N/D : 67-239

SISKINDS DESMEULES | Avocats s.e.n.c.r.l.

43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2

TÉLÉPHONE 418-694-2009 (Sans frais 1-877-735-3542)

TÉLÉCOPIEUR 418-694-0281

NOTIFICATION notification@siskinds.com

SISKINDS.com/qc